

Identification du module

Personnes ciblées : Contremaître en chauffage

Temps indicatif : Pour un traitement méthodique-didactique approprié du module, nous recommandons aux prestataires de planifier environ 28 heures de cours (~ 37 leçons de 45 min).

1. Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure d'établir un contrat d'entreprise et de vérifier la cohérence et la conformité d'un contrat d'entreprise existant. Vous utilisez quotidiennement le contrat d'entreprise pour votre travail et mettez en œuvre, dans l'atelier et sur le chantier, les prestations figurant sur celui-ci. Dans votre position clé, vous êtes responsable de l'exécution des installations ainsi que de la communication entre le personnel de montage, les co-entrepreneurs, la direction du chantier, l'architecte, le maître de l'ouvrage, les autorités et l'entrepreneur. A la fin du contrat, vous êtes responsable de l'organisation et de l'exécution des travaux d'achèvement de l'ouvrage.

2. Sujets / objectifs

- | | |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sujet : | 1. Contrat d'entreprise |
| Objectifs : | <ul style="list-style-type: none"> 1.1 Vous établissez des contrats d'entreprise et des offres (C3). 1.2 Vous vérifiez l'intégralité et la conformité des contrats d'entreprise et des offres (C4). 1.3 Vous vérifiez et comparez les « conditions générales de construction » aux contrats d'entreprise (C4). 1.4 Vous vérifiez et comparez les « conditions générales de la technique du bâtiment » aux contrats d'entreprise (C4). 1.5 Vous vérifiez et comparez les « conditions générales privées » aux contrats d'entreprise (C4). 1.6 Vous connaissez le déroulement des procédures de soumission (C2). 1.7 Vous établissez des offres sur la base des procédures de soumission (C3). |
| Sujet : | 2. Honoraires |
| Objectifs : | <ul style="list-style-type: none"> 2.1 Vous calculez les honoraires pour les mandats de planification sur la base d'un descriptif de prestations (C3). |
| Sujet : | 3. Documents de montage ; planification des ressources ; clôture de la commande |
| Objectifs : | <ul style="list-style-type: none"> 3.1 Vous compilez les documents de planification nécessaires pour le montage (C5). 3.2 Vous établissez les documents nécessaires pour les autorisations (C3). 3.3 Vous établissez les documents nécessaires pour les subventions (C3). 3.4 Vous établissez la planification du personnel de montage (C3). 3.5 Vous contrôlez la planification du personnel de montage (C4). 3.6 Vous planifiez l'acquisition du matériel (C5). |

3.7 Vous établissez les documents de révision (C3).

3.8 Vous établissez le décompte final (C3).

3. Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit de 120 minutes.

L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen. Une partie de l'examen du module peut être effectuée sans documents écrits.

4. Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.